



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Nouvelles de l'administration

Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2020 de la loi sur la police dans son intégralité

Le 29 avril 2020, le Tribunal fédéral a rejeté clairement le recours contre la loi du 10 février 2019 sur la police sur les points essentiels pour la police. Le Conseil-exécutif a maintenant déclaré applicables au 1^{er} juin 2020 les dispositions jugées conformes à la Constitution par la haute cour. Il avait déjà mis en vigueur, au 1^{er} janvier 2020, les autres dispositions de la nouvelle loi sur la police. Cette dernière n'aura pas besoin d'être adaptée.

Le Conseil-exécutif salue l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 avril 2020 concernant la loi sur la police, par lequel la haute cour rejette à l'unanimité les principaux points du recours des partis gauches-verts.

Le Tribunal fédéral a estimé que les communes pourront répercuter sur les personnes responsables les frais liés à des manifestations donnant lieu à des violences ou à des débordements. Le principe de causalité s'en trouve ainsi renforcé et le contribuable soulagé. La haute cour a rendu son jugement à l'unanimité. Elle a souligné que la liberté d'expression et la liberté de réunion ne seront pas restreintes et qu'il n'en résultera aucun effet dissuasif illicite, contrairement aux arguments souvent avancés avant le scrutin. La violence n'est pas une forme protégée de la liberté d'expression et elle ne doit pas le devenir.

L'arrêt renforce en outre les enquêtes policières préliminaires. Les recourants voulaient supprimer l'observation policière de la loi. Or, le Tribunal fédéral a jugé une fois de plus que l'observation policière lors des enquêtes préliminaires est conforme à la Constitution fédérale. Là aussi, les cinq juges ont été unanimes.

Sur ces deux points principaux, les recourants souhaitaient faire supprimer 14 alinéas de différents articles de la loi. Le Tribunal fédéral en a approuvé 13 à l'unanimité ; il a rejeté uniquement une disposition de détail sur l'utilisation d'émetteurs GPS. La situation reste inchangée, avec l'autorisation préalable d'un juge si aucune autre solution n'est envisageable.

Maintenant que le Tribunal fédéral a rendu son arrêt, le Conseil-exécutif a fixé au 1^{er} juin 2020 l'entrée en vigueur des dispositions sur la répercussion des frais liés à des manifestations donnant lieu à des violences et sur l'observation policière. Il a déclaré non applicables les dispositions abrogées par la haute cour, notamment celles sur le renvoi des gens du voyage, auxquelles le Conseil-exécutif était de toute façon opposé et qui n'auraient pas eu de portée pratique pour la police. Établissements autorisés à agrandir temporairement leur terrasse

AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

de février à octobre 2020

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szbb-chb.ch

Prix des monuments historiques 2020 La passion du bois ancien récompensée

Le Prix des monuments historiques 2020 du canton de Berne a été attribué au propriétaire de l'imposante "Stuckihaus" à Reichenbach (Kandertal) pour la qualité de la restauration du bâtiment. Le Prix spécial 2020 a été décerné aux membres du groupe d'intérêt "Schwimmbad Gruebi" à Adelboden.

Jonathan Jaggi a eu un petit choc quand il a appris, il y a vingt ans, que sa marraine, l'artiste Jakobea Stucki, lui avait légué la "Stuckihaus". Du jour au lendemain, il a dû assumer la responsabilité de cet important monument historique. Charpentier de profession, il a été séduit par le caractère et par l'histoire de cette imposante maison bien connue dans la région.

Ténacité et travail de longue haleine

Le Prix des monuments historiques 2020 vient récompenser le grand soin, la délicatesse, la ténacité et l'investissement personnel de Jonathan Jaggi pour rénover l'ancienne ferme. Jonathan Jaggi a su mettre en œuvre des idées novatrices pour créer un appartement moderne. La rénovation de la façade, point d'orgue des travaux, a permis de rendre tout son éclat à l'ouvrage en bois.

Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise, Rue des Fossés 1, Case postale 541, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Erard & Schüll architectes, Ville 18, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle no 1476, au lieu-dit : "La Neuve Métairie 1", commune de La Neuveville.

Projet : transformation et rénovation du bâtiment no 1, y compris les deux logements existants, pose d'une pompe à chaleur extérieure, installation d'une petite STEP privée, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud-Est, trois nouvelles ouvertures sur le pan Nord-Ouest et démolition de l'ancienne porcherie, du bâtiment no 1a et de l'annexe accolée en façade Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : Parc régional Chasseral ; objet paysagé à protéger no L7-280.

Déroptions : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Recensement architectural : objet C, digne de protection.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 mai 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

"Strandbad" d'Adelboden

Le Prix spécial de la Commission d'experts pour la protection du patrimoine récompense l'engagement sans faille dont a fait preuve le groupe d'intérêt "Schwimmbad Gruebi" dans la rénovation de la piscine d'Adelboden. Cette installation fascinante a été construite en 1928 dans le style "Neues Bauen", d'après les plans de Beda Hefti. Elle reflète l'esprit de l'époque, qui voulait que les vacanciers se sentent comme au bord de la mer, bien qu'entourés de montagnes.

Il y a dix ans, la piscine d'Adelboden était sur le point de fermer. Sa réouverture à l'été 2019 est d'autant plus réjouissante. Depuis qu'elle a été rénovée et transformée, elle est l'un des plus beaux bassins en plein air des Alpes suisses.

Remise des prix en petit comité

En raison de la pandémie, la cérémonie de remise des prix ne pourra pas avoir lieu le 27 mai 2020 au Kornhausforum. Les récompenses seront remises dès que possible aux lauréats, directement sur place et en petit comité. Le reportage sur les deux projets et les lauréats est disponible en allemand auprès du Service des monuments historiques du canton de Berne.w

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA DÉCHETTERIE
ASCENSION ET PENTECÔTE**

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration est fermée le vendredi 22 mai 2020 et le lundi 1^{er} juin 2020. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 1^{er} juin 2020.

L'administration communale

**DÉPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE
COMMUNALE DU 18 JUIN 2020**

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Conseil communal a décidé de repousser, à une date non encore fixée, l'assemblée communale des comptes 2019 prévue le 18 juin prochain.

La nouvelle date sera communiquée dès que possible.

L'administration communale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1^{er} juin 2020 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1^{er} juin 2020 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

**SOUTIEN AUX AÎNÉS
(COURSES, PAIEMENTS,...)**

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

**LE PLATEAU BOUGE !**

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, en faveur de votre commune, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods.

Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

PASSAGE DU BIBLIOSBUS À DIESSE,**LAMBOING ET PRÊLES**

Le Bibliobus reprend la route dès le 12 mai et assurera ses tournées selon le calendrier prévu.

Pour respecter les mesures d'hygiène et préserver la santé de tous, des mesures spéciales sont mises en place : seulement 2 personnes à la fois pourront accéder à l'intérieur du bus. Les autres lecteurs seront priés de patienter à l'extérieur, à bonne distance les uns des autres.

Afin d'assurer le meilleur service possible durant le temps de stationnement imparti, il est conseillé aux abonnés de réserver leurs livres au préalable, par téléphone (032 421 40 10) ou par le biais du catalogue en ligne (www.bibliobus.ch). L'envoi de livres à domicile est toujours possible, ce service devient gratuit pour les abonnés seniors ou les personnes vulnérables.

Autre nouveauté : les livres déjà empruntés peuvent non seulement être restitués dans les bibliobus mais aussi directement au bureau-dépôt, Rue de Chêtré 36 à Delémont (le matin uniquement) ou renvoyés par la poste. Les ouvrages restitués seront mis en quarantaine pendant 3 jours.

Stationnements du 2^{ème} trimestre 2020

Diesse :	Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles :	A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing :	A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

30 mai, 13 juin, 27 juin

L'administration comm

Projet d'Aide aux Montagnards n° 7498 :
nouvel approvisionnement autonome en énergie.

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aiuto Svizzero alla Montagna
Agid Svizzer per la Muntogna

CP 80-32443-2



Nouvelles de l'administration

Écoles moyennes et écoles professionnelles Reprise de l'enseignement dans les écoles moyennes et professionnelles

Le Conseil fédéral a adopté hier les principes de base qui régiront la reprise de l'enseignement présentiel dans les écoles professionnelles, les écoles moyennes, les établissements du degré tertiaire et la formation continue. Ces consignes ne permettront pas de reprendre un enseignement présentiel complet le 8 juin. Les écoles du secondaire II continueront donc de pratiquer des formes d'enseignement mixtes. L'enseignement présentiel sera dispensé en priorité aux élèves qui ne peuvent pas étudier à distance dans de bonnes conditions ou qui ont manifesté des difficultés.

Selon les consignes de la Confédération, les établissements de formation du domaine postobligatoire sont autorisés à dispenser des cours dans leurs locaux depuis le 11 mai, à condition que les groupes ne dépassent pas 5 personnes, y compris l'enseignant, et que les règles de protection soient respectées. Une reprise de l'enseignement présentiel pour des groupes plus importants est prévue à partir du 8 juin. Le Conseil fédéral prendra une décision définitive le 27 mai.

On connaît désormais les consignes à respecter pour la reprise de l'enseignement présentiel dans le domaine postobligatoire. Le Conseil fédéral en a édicté les principes de base. Il s'agit essentiellement de conditions générales et de règles d'ordre sanitaire. Leur but principal est de protéger la santé des personnes vulnérables et des membres du corps enseignant et des apprenants. Tous les établissements doivent avoir un plan de protection conforme à ces principes de base, dans lequel ils décrivent les dispositions prises pour respecter les mesures d'hygiène nécessaires et pour faire appliquer les règles de distanciation pendant les cours et la vie scolaire en général.

Compte tenu de ces principes de base, la Direction de l'instruction publique et de la culture a fixé la date de reprise de l'enseignement présentiel. Les décisions afférentes ont été prises en concertation avec un groupe de travail réunissant des représentants des milieux politiques, des syndicats et des directions des écoles professionnelles et des gymnases. L'obligation de maintenir une distance interpersonnelle de 2 mètres ne permet pas de rouvrir les établissements à tous les élèves. Les cours pourront être dispensés au maximum en demi-groupes. Cela complique la tâche des écoles professionnelles et des écoles moyennes surtout. Ces établissements devront continuer de pratiquer des formes d'enseignement mixtes, et donc donner des cours à distance et des devoirs à la maison.

Un principe prévaut toujours : la situation actuelle ne doit pas porter préjudice aux élèves. C'est pourquoi l'enseignement présentiel sera dispensé en priorité aux élèves qui ne peuvent pas étudier à distance dans de bonnes conditions ou qui ont manifesté des difficultés. Dans les écoles professionnelles, cela concerne par exemple les apprentis qui, en raison de la surcharge de travail dans leur entreprise, ont été temporairement dispensés de cours.

RAPPEL

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2020, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70). Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le Conseil communal

L'enseignement présentiel a pour but premier de consolider les savoirs enseignés à distance. Il est important d'établir le niveau de chaque élève et de déterminer dans quelle mesure les objectifs d'apprentissage sont atteints.

La consigne de la Confédération de ne pas organiser d'exams scolaires de fin de formation professionnelle a un impact positif sur l'organisation des établissements. Le canton de Berne a décidé que les exams finaux n'auraient pas lieu non plus dans les écoles moyennes. Les seuls élèves qui se présenteront aux exams sont ceux qui n'ont pas les notes d'école suffisantes pour obtenir la maturité ou l'examen de certificat d'école de culture générale.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



Commune de Nods



ÇA ME DIT MARCHE ! - RENVOI

L'édition 2020 de "ça me dit marche !" prévue ce prochain samedi 23 mai est renvoyée.

Des informations suivront quant à une nouvelle appréciation des activités annoncées.

Société de développement, Nods



COVID-19 HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION

Les guichets de l'administration communale sont ouverts aux heures habituelles.

Tant que la crise sanitaire perdure, et afin de garantir la protection de chacun, nous n'acceptons que **2 personnes** à la fois. Pour cela, vous voudrez bien sonner et attendre qu'on vous ouvre la porte pour vous laisser entrer.

Cependant, le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens à ne **s'y rendre physiquement qu'en cas de stricte nécessité**.

Les lettres, communications importantes, déclarations d'impôt etc... doivent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration. Les demandes de renseignements, les attestations, vignettes pour déchets verts etc... seront commandées par téléphone 032 751 24 29 ou par courriel commune@nods.ch

Les documents émis seront ensuite envoyés directement à votre adresse.

Afin de pouvoir continuer à vous servir dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, votre bonne collaboration est indispensable.

Merci pour votre coopération.

CONSEIL COMMUNAL

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2020** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale



Duel intercommunal
suisse.bouge

LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, **en faveur de votre commune**, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods.

Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 1^{er} SEMESTRE 2020

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et selon les directives du directoire des Préfectures du canton de Berne, le Conseil communal a pris la décision **d'annuler la tenue de l'assemblée communale du 1^{er} semestre 2020**.

Le Conseil communal estime plus prudent d'attendre un peu afin de voir les effets du déconfinement et s'il y a une stabilisation durable de la situation sanitaire afin de permettre à chacun de participer à l'assemblée dans les meilleures conditions possibles.

Malgré cela, le travail au sein de l'administration bat son plein et les comptes ont été révisés par notre organe de contrôle, la fiduciaire Soresa. Le rapport qui doit être remis à l'OACOT jusqu'à fin juin lui sera adressé en temps et en heure.

Lorsque le Conseil communal aura arrêté une date pour la prochaine assemblée, celle-ci et l'ordre du jour y relatif seront publiés comme à l'accoutumée dans la feuille officielle du Courrier de La Neuveville.

Dans cette attente, le Conseil communal vous souhaite le meilleur pour votre santé et vous invite vivement à ne pas baisser la garde trop vite. Restez vigilant, respectez les mesures de protection et soyez solidaires les uns des autres.

Conseil communal



COVID-19 – OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que **dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis**, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

À l'instar de nombreuses communes bernoises, Nods passera au régime des bons de garde au **01.08.2020**. Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 sont dès à présent ouvertes.

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2020-2021.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site <https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html>

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez un lien pour toute information utile sur notre site internet www.nods.ch ou directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

9 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

En ces jours de fête de l'Ascension nous vous souhaitons de pouvoir faire le pont entre le Ciel et la terre, avec des jours sans nuages, qui ouvrent déjà à la joie de futures retrouvailles.

Même si les cultes et célébrations ne peuvent pas encore avoir lieu, la Blanche-Eglise est ouverte en journée de 9h à 18h. Vous êtes invités à vous y arrêter pour un temps de méditation ou un instant un peu à l'écart. Vous y trouverez des "cultes à l'emporter". Vous pouvez également les télécharger sur notre site : www.paref2520.ch

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57
Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09
Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53
Secrétariat : Stefan Wilczynski 032 751 10 35
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation können keine Gottesdienste und Anlässe öffentlich stattfinden.

Donnerstag 21. Mai

Video-Gottesdienst, Wort zur Auffahrt „Näher mein Gott zu Dir“. Gestaltet von Pfr. Donald Hasler, Musik Kurt Günthart, Alphorn. Der Gottesdienst wird ab 20. Mai aufgeschaltet.

Für Gespräche, Fragen und Anliegen stehen Ihnen die Seelsorger jederzeit zur Verfügung. Ihr Anruf ist der diensthabenden Pfarrperson oder Pfr. Peter von Salis willkommen (Tel. 078 741 37 64, petersalis@hispeed.ch).

Pikettdienste und Seelsorge

16. bis 23. Mai: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)
16. und 31. Mai: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)
26. bis 28. Mai: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)
www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Afin de respecter les directives sanitaires fédérales, les décisions suivantes ont été prises : valables dès maintenant jusqu'à nouvel avis : toutes les messes dominicales, de jours de fêtes et de semaine, sont supprimées.

Toutes les activités et rencontres pastorales, ainsi que

les rencontres de groupes externes à nos paroisses, sont supprimées. La réception de notre secrétariat reste fermé au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au 079 352 38 12. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch.

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

La situation s'améliore et une reprise des activités paroissiales devrait être envisagée pour le mois de juin en respectant quelques conditions. Des informations à ce sujet sont encore attendues et vous seront communiquées. Une brochure "Regard" est préparée chaque semaine avec des textes méditatifs, des photos, des témoignages d'encouragement. Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou strouche@gmail.com)

Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1, 7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, strouche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid
078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de

8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou

par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter

l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le

secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

À la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir

de vous informer que le musée pourra ouvrir ses portes au public

dès le samedi 16 et dimanche 17 mai 2020 de 14h30 à 17h30.

Nous nous réjouissons de vous accueillir pour notre nouvelle

exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des

tours" dès le 13 juin 2020. Pour tous renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et

dimanches de 13h30 à 17h. Exposition : Oskar Binz - peintre,

poète, architecte (1895 - 1957.) Collection : la collection reste

fermée en raison de travaux de rénovation.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Nouveau coronavirus Actualisé le 13.03.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER :

NOUVEAU

POUR RAPPEL :

- ✓ **NOUVEAU** Garder ses distances. Pour exemple :
 - Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
 - Garder ses distances dans les files d'attente.
 - Garder ses distances lors de réunions.
- ✓ **NOUVEAU** Éviter les poignées de main.
- ✓ **NOUVEAU** Éviter les poignées de main.
- ✓ **NOUVEAU** Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- ✓ **NOUVEAU** En cas de fièvre et de touse, rester à la maison.
- ✓ **NOUVEAU** Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

PROBLÈMES DE SOMMEIL ?

L'alcool n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch

ADDICTION | SUISSE

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch